

A l'attention des membres du Comité de quartier
n° 3
Saint Nizier – Racin – Malossane Haut et Bas

Dossier suivi par :
Pole Direction Générale
☎ : 04 76 50 47 18
mél : pole.dg@ville-voreppe.fr

Voreppe, le 21 juillet 2015

Madame, Monsieur,

Suite à la réunion du 10 juin 2015, nous vous prions de trouver ci-après les premiers éléments de réponses apportés aux fiches navette.

Fiche navette n°1 –

la Route Départementale Voreppe/La Placette : Mise en oeuvre de systèmes pour réduction de la vitesse et du bruit : ralentisseurs, radar fixe, présence gendarmerie, enrobé phonique

Réponse : La commune a déjà saisi le conseil départemental sur ces sujets cours du 1^{er} semestre. Nous relancerons celui ci à la rentrée afin d'obtenir les réponses souhaitées.

Fiche navette n°2 -

Chemin de Malossane : ajouter points lumineux « légers » mais espacés régulièrement pour éclairer toute la longueur du chemin

Réponse : en cours d'étude par les services sera proposé au budget 2016.

Dans l'attente de notre prochaine rencontre qui se déroulera le mercredi 9 septembre 2015 à 20h, nous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleures salutations.

Cyril BRUYERE


Conseiller municipal délégué
à l'urbanisme

Jean-Louis SOUBEYROUX



Adjoint chargé de la politique de la ville,
de la vie des quartiers, de la citoyenneté,
de la sécurité et de l'intercommunalité